Réactions des lecteurs

A propos de
« Edith Stein et l'holocauste »

Le frère Didier-Marie Golay, auteur de deux articles dans le dossier consacré à Edith Stein, nous exprime à quel point il est heurté par la citation que nous avons faite du sénateur canadien Jerahmiel Grafstein.

« C'est avec joie que j'ai découvert l'ensemble du numéro 269 de *Lumière et Vie*, consacré à Edith Stein. En feuilletant la revue, j'ai alors découvert sous le titre accrocheur « Edith Stein et l'holocauste », l'extrait de l'intervention du sénateur canadien Jerahmiel S. Grafstein.

Une première lecture de ce texte m'a profondément choqué dans sa première partie qui est un tissu d'inexactitudes. Et j'ai été étonné et surpris que votre revue publie un texte sans en vérifier l'exactitude. Je comprends que vous cherchiez à ouvrir le débat sur les diverses questions que peut poser cette canonisation pour les juifs, dont les réactions sont par ailleurs extrêmement diverses.

Edith Stein a toujours été en "quête de vérité". Il est donc important à ce titre de rétablir la vérité sur les faits de sa vie. La belle synthèse de la vie d'Edith Stein réalisée par M. Joachim Boufflet au début du numéro ne permettant pas de corriger les affirmations erronées du sénateur Grafstein, je me permets de le faire en suivant le texte du sénateur Grafstein.

Dans le deuxième paragraphe de l'extrait que vous avez publié, il est écrit : « *on rapporte qu'elle est retournée dans son couvent d'Echt, en Holande, en 1941 après avoir tenté en vain à Göttingen en Allemagne de sauver ses parents qui furent envoyés à Bergen-Belsen.* »

Edith Stein (il vaudrait mieux dire sœur Thérèse Bénédicte de la Croix) est entrée au carmel de Cologne le 14 octobre 1933 et le 31 décembre 1938 elle se rend du carmel de Cologne au carmel d'Echt, où elle arrive le 1er janvier 1939 et dont elle ne sortira que pour se rendre aux convocations de la Gestapo à Maastricht ou à Amsterdam.

Son dernier voyage à Göttingen, lieu de ses études, date de juin 1921. Sa famille habitait Breslau et les membres de sa famille qui ont été déportés, l'ont été à Theresienstadt et non pas à Bergen-Belsen (à l'exception de sa sœur Rosa déportée avec elle).

La suite de ce paragraphe indique : « *Peu après son retour la Gestapo a retrouvé sa trace. Lorsque la mère supérieur a interdit l'accès à la Gestapo la lourde porte du couvent fut défoncée. ... Elle a été aussitôt transportée à Auschwitz.* »

Comme je l'ai signalé plus haut, peu après l'invasion des Pays-Bas, tous les juifs présents sur le territoire ont été recensés et fichés, la Gestapo n'a pas eu à chercher pour retrouver leur trace. La porte du

couvent n'a pas été défoncée et Edith Stein est sortie calmement en prenant la main de sa sœur Rosa Stein. Une voiture cachée dans une rue un peu éloignée les attendait. Elles ont été conduites au camp d'Amesfoort puis de Westerbork. Un certain nombre de témoignages de personnes qui les ont côtoyées dans ces deux camps de transit évoque le comportement d'Edith Stein, calme et secourable.

Le troisième paragraphe se présente comme un hypothétique témoignage de ce qu'elle aurait vécu dans le camp d'Auschwitz. Nous savons aujourd'hui de manière sûre que le convoi dans lequel se trouvait Edith Stein a quitté Westerbork le 7 août 1942, qu'il est arrivé à la *Judenramp* le 8 août au soir. Les archives du camp indique que ce convoi a été dirigé immédiatement et intégralement vers la « maison blanche » qui servait de chambre à gaz à Birkenau II avant la construction des 4 unités dont les restes sont visibles aujourd'hui.

Le quatrième paragraphe évoque « *une photographie de manifestation montrée à Hitler* ». Nous sommes là encore en pleine fiction. Les faits sont précis et sûrs. En réaction à la lecture dans les églises d'un texte de l'épiscopat hollandais, le dimanche 26 juillet, tous les catholiques d'origine juive qui se trouvaient aux Pays-Bas ont été arrêtés et déportés. Il n'était nul besoin de manifestation, ni de photo.

Edith Stein n'a pas eu la possibilité de s'offrir pour remplacer une autre personne pour mourir. Elle a été gazée immédiatement. Le récit du sénateur Grafstein doit résulter d'une méprise avec le cas de Maximilien Kolbe.

Edith Stein est demeurée profondément solidaire de son peuple, le peuple juif. Elle écrit : « le destin de ce peuple était aussi le mien ». Arrêtée, avec sa sœur Rosa, elle murmure : « Viens, nous allons pour notre peuple ! ». Mais cette "solidarité" se prête à des compréhensions très diverses. Il est clair que la personnalité et le parcours de « cette martyre juive de confession chrétienne » interrogent tant les juifs que les chrétiens. Et le débat ne peut se clore. J'admire d'ailleurs l'ouverture d'esprit montrée par le sénateur Grafstein, mais je ne peux que déplorer le manque d'historicité des sources qu'il a utilisées pour évoquer la vie d'Edith Stein. »

Réponse de la rédaction

Il est bien sûr regrettable que le sénateur canadien se soit exprimé publiquement avec une telle impré-cision.

Pour autant, il convient de remarquer que ce manque de rigueur historique ne vise pas à atténuer la réputation de sainteté d'Edith Stein. C'est plutôt le contraire. Le sénateur ne cache pas son estime pour cette femme martyre.

D'autre part, à notre sens, cela n'ôte rien à l'intérêt des questions qu'une telle canonisation lui pose en tant que juif. C'est sur ces questions de fond que nous voulions attirer principalement l'attention de nos lecteurs.

En effet, au-delà des circonstances exactes de la mort d'Edith Stein, il importe bien que sa canonisation ne serve pas à diluer la conscience de la responsabilité d'un enseignement catholique séculaire sur l'antisémitisme occidental, mais contribue à la réconciliation et au dialogue avec le judaïsme. Telle nous paraît être encore la pointe pertinente de son intervention.

numero 270 ok 30/05/06 17:23 Page 90

A propos du divan et du divin

La position du frère Philippe Lefebvre sur Mgr Anatrella a suscité plusieurs réactions assez diverses pour être citées et commentées.

Un lecteur réagit en disant qu'il est facile de s'en prendre à Mgr Anatrella, mais qu'il faudrait s'attaquer plus directement au texte même de Rome, au nom même de notre attachement à l'Église.

Un autre, qui se présente comme « Homosexuel un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout... » *dit avoir été «* extrêmement choqué par les propos de Mgr Anatrella entendus sur Radio Notre-Dame et lus dans *La Croix* » *et lui avoir* « envoyé une lettre révoltée ».

« La position qui ne manque pas d'humour de Philippe Lefebvre rassérène ceux qui, instinctivement auraient des nausées en se demandant très sérieusement : 'Est-ce que les propos de ce Monsignore sont bien chrétiens ?' »

Un autre encore se plaint que « le malheureux Tony Anatrella [soit] pris à partie d'une manière qui [lui] semble vraiment infondée. » *Il ajoute :* « Il se trouve que j'ai lu non seulement *Le Règne de Narcisse* mais encore à peu près tous les ouvrages qu'il a publiés depuis une vingtaine d'années. Ils sont nombreux et ne traitent pas tous des problèmes liés à l'homosexualité. Ses vues sur la situation des adolescents dans notre société et sur leurs relations avec les adultes sont particulièrement pénétrantes. Ce qu'il écrit est fondé sur sa longue expérience de psychanalyste et de psycho-sociologue. C'est ce qui fait la force de son argumentaire. Il est surprenant que Philippe Lefebvre lui reproche de ne pas s'exprimer en théologien et en bibliste, allant jusqu'à disqualifier son anthropologie sous prétexte qu'elle 'n'a pas été croisée à la Parole de Dieu'. Seuls les croyants seraient donc en mesure de produire une bonne anthropologie ! c'est précisément parce qu'il ne s'exprime pas en croyant, qu'il ne fait qu'exceptionnellement mention de sa qualité de prêtre dans ses ouvrages, que ces derniers peuvent être reçus par un large public.

« J'ai enseigné naguère la psycho-pédagogie à des professeurs stagiaires de lycée. Si j'ai pu exploiter dans mes cours les écrits d'Anatrella, c'est bien parce que ces derniers ne présupposaient pas une attitude de foi de la part du lecteur. D'ailleurs, quand le Conseil permanent de la conférence épiscopale a pris officiellement position au sujet du fameux PACS, il y a quelques années, dénonçant cette loi comme 'inutile et dangereuse', il l'a fait sans se référer une seule fois à quelque texte cité de la bible ou du magistère de l'Église. La dénonciation, qui s'adressait à tous les Français, croyants ou non, n'était fondée qu'en anthropologie et ne morale sociale. On peut relire le texte dans *La Documentation Catholique* du 4 octobre 1998. Cette déclaration épiscopale mériterait donc d'être stigmatisée, elle aussi, par Philippe Lefebvre !

D'autre part, puisque l'auteur de la 'position' se présente comme professeur d'Ancien Testament, je suis surpris qu'il ne cherche pas à scruter ce que dit la Bible au sujet de l'homosexualité. C'est pourtant bien de cette dernière dont il est question dans les écrits qu'il vise. N'étant pas moi-même bibliste, je me borne à relever ce qu'en dit un auteur qu'on ne peut guère soupçonner d'ignorer la Bible, André Chouraqui. Je lis, dans son Commentaire de la *Lettre aux Romains*, 1,26-27 [1] : 'L'homosexuel est d'abord, aux yeux des hommes de la Bible, l'assassin de sa propre virilité : Paul

numero 270 ok 30/05/06 17:23 Page 91

répudie l'infamie des mœurs largement répandues dans le monde gréco-romain et dans certaines parties de l'Orient. Pour lui, l'homme doit rester fidèle à son identité naturelle pour adhérer de tout son être à son Elohim.' Il me paraît difficile, en définitive, de contester l'enracinement biblique du paragraphe 2357 du *Catéchisme de l'Église catholique*,[2] comme il est difficile de contester que l'Instruction publiée le 29 novembre 2005 par la Congrégation pour l'Éducation catholique et le commentaire qu'en propose Tony Anatrella soient en cohérence avec ce paragraphe qui ne fait d'ailleurs que résumer une doctrine constante dans l'Église. Après tout, un théologien dominicain peut-il ignorer ce que dit sur la question saint Thomas d'Aquin ? relisons donc la *Somme Théologique*, IIa-IIae, question 154, article 11.[3] »

La lettre s'achève par la suggestion d'inviter Tony Anatrella à exprimer lui aussi sa 'position' dans un prochain numéro de la revue.

Réponse de la rédaction

Ces courriers nous conduisent à quelques précisions :

1. La position de Mgr Anatrella est connue, et a été largement publiée (L'Osservatore Romano *du 30 novembre 2005,* La Documentation Catholique *du 1er janvier 2006,* La Croix *du 23 novembre 2005,* Famille Chrétienne *du 10 décembre 2005,...). Elle a été présentée comme représentative de la voix officielle de l'Église, et elle a bénéficié de cette autorité prêtée au spécialiste de sciences humaines.*

Il a semblé important à la revue de donner voix précisément à des voix moins officielles, à un autre positionnement sur le sujet. Non seulement certains théologiens, mais aussi de très nombreux psychanalystes ne se reconnaissent pas dans la position de Mgr Anatrella.

Précisons en effet sur quoi porte la pointe de l'opposition entre Mgr Anatrella et

1. **Rm 1,26-27** Aussi Dieu les a-t-il livrés à des passions avilissantes: car leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature; pareillement les hommes, délaissant l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désir les uns pour les autres, perpétrant l'infamie d'homme à homme et recevant en leurs personnes l'inévitable salaire de leur égarement.

2. ***Catéchisme de l'Église catholique § 2357 :*** L'homosexualité désigne les relations entre des hommes ou des femmes qui éprouvent une attirance sexuelle, exclusive ou prédominante, envers des personnes du même sexe. Elle revêt des formes très variables à travers les siècles et les cultures. Sa genèse psychique reste largement inexpliquée. S'appuyant sur la Sainte Ecriture, qui les présente comme des dépravations graves (cf. *Gn 19,1-29; Rm 1,24-27; 1 Co 6,10; 1 Tm 1,10*), la Tradition a toujours déclaré que "les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés" (décl. "Persona humana" 8). Ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas.

3 ***Somme Théologique, II-II Qu.154 a. 11 resp. :*** Comme on l'a vu plus haut, il y a une espèce déterminée de luxure là ou se rencontre une raison spéciale de difformité rendant l'acte sexuel indécent. Mais cela peut exister de deux façons : d'une première façon, parce que cela s'oppose à la droite raison, ce qui est commun à tout vice de luxure ; d'une autre façon, parce que, en outre, cela contredit en lui-même l'ordre naturel de l'acte sexuel qui convient à l'espèce humaine ; c'est là ce qu'on appelle " vice contre nature ". Il peut se produire de plusieurs manières. D'une première manière, lorsqu'en l'absence de toute union charnelle, pour se procurer le plaisir vénérien, on provoque la pollution : ce qui appartient au péché d'impureté que certains appellent masturbation. - D'une autre manière, lorsque l'on accomplit l'union chamelle avec un être qui n'est pas de l'espèce humaine : ce qui s'appelle bestialité. - D'une troisième manière, lorsqu'on a des rapports sexuels avec une personne qui n'est pas du sexe complémentaire, par exemple homme avec homme ou femme avec femme : ce qui se nomme vice de Sodome. - D'une quatrième manière, lorsqu'on n'observe pas le mode naturel de l'accouplement, soit en n'utilisant pas l'organe voulu soit en employant des pratiques monstrueuses et bestiales pour s'accoupler.

Philippe Lefebvre, et que notre troisième lecteur ne semble pas avoir saisi (les trois références qu'il cite portent sur le vice d'homosexualité, sur l'acte contre nature, ce qui n'est pas l'objet du débat).

La pointe de cette position, c'est d'affirmer qu'une personne d'orientation homosexuelle (le Catéchisme au n° 2358 fait la distinction entre orientation et actes [4]) ne peut, en quelque sorte 'par définition', et comme nécessairement, accéder à la maturité humaine exigible pour recevoir la mission du ministère presbytéral.

Voilà la position que bien peu de psychanalystes soutiendront : peut-être diront-ils qu'une telle orientation rend plus difficile la maturité, mais certainement pas qu'elle la rend impossible. Ils diront que la difficulté de la maturité affective ne relève pas de la seule orientation homosexuelle, mais de la sexualité en général, de l'humanité en général.

Voilà aussi une position que certains chrétiens peuvent refuser d'admettre... soit d'un point de vue théologique, comme le fait ici à sa manière Philippe Lefebvre, soit par expérience, du fait qu'ils connaissent d'excellents prêtres d'orientation homosexuelle... ou a contrario, du fait qu'ils connaissent bien des prêtres qui manquent de maturité affective sans être pour autant homosexuels !

Proposer une alternative à cette position ne signifie pas que l'on rejette l'ensemble de la réflexion de Tony Anatrella, mais seulement que l'on souhaite donner un espace à une discussion de cette position précise.

2. La réaction de gratitude de notre deuxième lecteur dit qu'il est justement important pour les personnes d'orientation homosexuelle de ne pas être considérées comme incapables de maturité et d'engagement au service de l'Église.

Mais la question va au-delà d'une gentillesse que l'on voudrait leur témoigner.

C'est une question d'honnêteté à leur égard. C'est une question de foi aussi en la grâce, de reconnaissance pour ce que Dieu fait en elles.

Il nous semble trouver ce regard dans le commentaire que fait le frère Timothy Radcliffe de cette instruction.[5]

3. L'argumentation de Philippe Lefebvre pourrait être reçue comme une critique à peine indirecte de l'instruction romaine.

Précisons qu'il ne s'agit pas de contester la mission des responsables ecclésiaux de discerner les aptitudes au ministère. La vocation presbytérale n'est pas seulement une affaire entre Dieu et la personne, elle est médiatisée par l'évêque, et par la communauté chrétienne.

Cependant, même à accepter comme juste cette discrimination des per-sonnes d'orientation homosexuelle, on pourra accorder qu'un tel critère ne suffise pas à discerner la maturité exigible pour une mission presbytérale.

Et en ce sens, la position de Philippe Lefebvre n'est pas qu'une critique, elle ouvre des pistes positives et fécondes pour le discernement à opérer.

4. ***C.E.C. 2358 :*** Un nombre non négligeable d'hommes et de femmes présente des tendances homosexuelles foncières. Ils ne choisissent pas leur condition homosexuelle; elle constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve. Ils doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. On évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste. Ces personnes sont appelées à réaliser la volonté de Dieu dans leur vie, et si elles sont chrétiennes, à unir au sacrifice de la croix du Seigneur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur condition.

5. Cf. *La Documentation catholique* n°2349 du 1er janvier 2006, p.37-39, ou sur http://www.culture-et-foi.com/nouvelles/articles/timothy_radcliffe.htm